

**N° D'ORDRE : 2021-23**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 03*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 5 Mars 2021*

SEANCE DU 12 MARS 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX - Catherine - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIER Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

**9 - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DE L'ACCORD-CADRE 2020-10 RELATIF A L'EXTENSION ET A LA REFECTION D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que cet accord cadre a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune, sur le site emarchespublics.com et au BOAMP (référence 20-138528) du 12/11/2020 au 11/12/2020 à 12h00.

Il est précisé que 16 entreprises ont retiré le dossier de consultation : ASCENSION – EQUATION MANAGEMENT – PHM SECURITE – VILLE DU PERAY EN YVELINES – KLEKON SARL – CABINET ERIC BERBERES – FAUCHE – SCOPELEC – SNEF – DELTA SERTEC – EMT – SPIE CITYNETWORKS – FPS – CIRCET – LD CONSTRUCTIONS – SCRIBE.

Une offre a été réceptionnée dans les délais : SNEF

L'analyse des offres a été effectuée par la Société TVS CONSULTING.

Il ressort en conclusion que l'offre proposée par la Société SNEF répond aux spécifications techniques souhaitées par l'acheteur public. Par ailleurs, l'offre financière est en cohérence avec les prix du marché.

Aussi, il est proposé d'attribuer l'accord-cadre à la société SNEF – 87 avenue des Aygalades – 13015 Marseille.

L'accord-cadre court à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2021 avec possibilité de trois reconductions. Le montant maximal du marché est fixé à 250 000 € H.T.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entériner le choix du candidat pour l'attribution de l'accord-cadre 2020-10 relatif à l'extension et à la réfection d'un dispositif de vidéo-protection urbain.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à entériner le choix du candidat pour l'attribution de l'accord-cadre 2020-10.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Analyses des Offres

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'entériner le choix du candidat pour l'attribution de l'accord-cadre 2020-10.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mars 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**